



# COMITÉS DES JEUNES DE LA SSVP

## Manuel international d'orientation

**Société de Saint-Vincent-de-Paul  
Conseil Général International**

**Comité International des Jeunes**

Édition I - 2023



# **Manuel International d'orientation pour les Comités des Jeunes de la SSVP**

**Publié par le Conseil Général International de la  
Société de Saint-Vincent-de-Paul**

**Révisé par le Comité International des Jeunes**

**Édition I - 2023**



# Manuel international d'orientation pour les Comités des Jeunes de la SSVF

- **16ème Président-général**

Renato Lima de Oliveira

## COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUNES DU SSVF

- **Vice-président international pour les Jeunes, Enfants et Adolescents**

Willian Dimas da Silva Alves (Brésil)

- **Délégués territoriaux**

**Amérique 1** - Kathleen Brissette (États-Unis d'Amérique)

**Amérique 2** - Edgardo José Fuentes Flores (Honduras)

**Amérique 3** - Arturo Adrián Antezana Pacheco (Bolivie)

**Afrique 1** - Joseph Bege Shemang (Nigeria)

**Afrique 2** - Boipelo Mathodlana (Afrique du Sud)

**Afrique 3** - Yannick Stanislas Zembebe Ouandaogo (Burkina Faso)

**Asie 1** - Léo Levin Kumar (Inde)

**Asie 2** - Thon Socheat *Gabriel* (Cambodge)

**Europe 1** - Orlando do Nascimento Geraldes Mendes (Portugal)

**Europe 2** - Slavko Tonković (Croatie)

**Océanie** - Luke Brouwer (Australie)

**Moyen-Orient et Afrique du Nord** - Tamer Chemaly (Liban)

**Département de l'enfance et de l'adolescence** - Josmary Palencia (Venezuela)

# RÉSUMÉ

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>PRÉSENTATION</b>	<b>8</b>
Lettres des Présidents généraux sur l'importance de la jeunesse dans la SSVP	10
<b>MESSAGE DU COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUNES</b>	<b>12</b>
<b>ANCRAGE DANS LA RÈGLE INTERNATIONALE ET LES STATUTS DE LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE</b>	<b>17</b>
<b>PARTIE I - REGLEMENT DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (2003)</b>	<b>17</b>
<b>PARTIE II - STATUTS DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL</b>	<b>18</b>
<b>RÉSOLUTION SUR LA CLASSIFICATION PAR ÂGE DES JEUNES DANS LE SSVP</b>	<b>20</b>
<b>LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES POUR LES COMITÉS DES JEUNES DU SSVP</b>	<b>22</b>
1. Objectif d'un comité des jeunes au sein de la SSVP	22
2. Procédures pour les comités de jeunes de la SSVP	23
<b>LIGNES DIRECTRICES SPÉCIFIQUES POUR LES COMITÉS DES JEUNES DU SSVP</b>	<b>26</b>
<b>Comité international des Jeunes, Enfants et Adolescents</b>	<b>26</b>
1. Vice-président international pour les Jeunes, Enfants et Adolescents	26
2. Comité International des Jeunes, Enfants et Adolescents	30
<b>Comité national des jeunes</b>	<b>34</b>
1. Déléguée / Coordinateur national de la jeunesse	34
2. Comité national des jeunes	37
<b>Applicabilité et adaptabilité du manuel des lignes directrices internationales</b>	<b>42</b>
1. Applicabilité du manuel international	42
2. Lignes directrices spécifiques en matière d'adaptabilité	42
<b>ANNEXES</b>	<b>44</b>
1. Collections spéciales pour les jeunes de la SSVP	44
2. Rencontrez le Bienheureux Pier Giorgio Frassati et son lien direct avec la Journée Internationale de la Jeunesse Vincentienne de la SSVP	47
3. Guide pour créer Conférences de Jeunes à l'Université	53



## INTRODUCTION

La Société de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP) est une organisation internationale formée par des laïcs catholiques qui recherchent la sainteté, la croissance personnelle et spirituelle par le service aux plus démunis.

À Paris, en France, le 23 avril 1833, un groupe de jeunes universitaires, confrontés aux inégalités et à l'injustice sociale, décide d'agir dans l'espoir de changer le monde. Pour ce faire, ils créent la première "Conférence de Charité", un groupe d'amis désireux de partager leur foi et de la traduire en actes.

Prière et action se rejoignent pour visiter le quartier Mouffetard, l'un des plus pauvres de Paris. C'est une Fille de la Charité, Sœur Rosalía Rendu, qui les accompagne et les guide, les instruisant des enseignements de Saint Vincent de Paul.

En 1834, les Conférences font de saint Vincent de Paul leur saint patron et invoquent la Vierge Immaculée. L'année suivante, la première Règle est publiée et en 1839, le Conseil Général International est constitué.

La Société de Saint-Vincent de Paul est présente dans plus de 150 territoires, compte 800 000 membres et 1 500 000 bénévoles. Son aide touche chaque jour plus de 30 millions de personnes.

Réalisé en 2019 et mis à jour en 2020, le recensement international de la jeunesse vincentienne de la SSVP illustre la présence des jeunes jusqu'à l'âge de 35 ans au sein de l'organisation :



- 27% des jeunes âgés de 18 à 35 ans ;
- 6% des adolescents âgés de 12 à 17 ans ;
- 5% des enfants âgés de 7 à 11 ans.

Les jeunes Vincentiens sont encouragés à participer aux Conférences Vincentiennes, qui sont les groupes de base de la SSVP, et qui effectuent des visites à domicile pour aider les personnes en situation de vulnérabilité sociale. De plus, l'organisation développe des programmes et des projets spécifiques pour les jeunes, qui visent à les former et à les engager dans la mission de la SSVP.

Le Comité national des jeunes joue un rôle important dans l'organisation, qui cherche à promouvoir la formation, le recrutement et l'engagement des jeunes, ainsi que le rajeunissement constant des Conférences Vincentiennes dans sa zone d'opération.

C'est aussi un rôle fondamental du Comité national des jeunes que de veiller à ce que l'esprit primitif des jeunes fondateurs soit toujours présent dans l'institution, donc dans ses activités, ses décisions, ses délibérations et sa collaboration à l'ensemble de la structure de la SSVP.

Valoriser la participation des jeunes dans toutes ses activités, ses projets sociaux et sa structure organisationnelle doit être une priorité, en particulier parmi ses dirigeants et responsables vincentiens.

Ce manuel a pour but de guider tous les conseils nationaux sur la manière de travailler avec les jeunes dans chacun de leurs pays. Il vise à fournir des suggestions pour faciliter la création de comités nationaux de jeunesse et à éclairer la voie à suivre en tant que responsables de jeunesse.

Le public :

- **Vice-président international pour les Jeunes, Enfants et Adolescents** (*sous l'égide du Conseil Général International de la SSVP*)
- **Comité International des Jeunes** (*sous l'égide du Conseil Général International de la SSVP*)
- **Déléguées/Coordonnateurs territoriaux des jeunes** (*territoires du Conseil Général International de la SSVP*)
- **Déléguée national des jeunes/Coordinateur** (*au sein du Conseil national de la SSVP/Conseil supérieur*)
- **Comité national des jeunes** (*sous l'égide du Conseil national/Supérieur SSVP*)
- **Coordinateur des Jeunes des Conseils Métropolitain, Régional, Diocésain, Particulier, Local** (*périmètre local d'un Conseil National/Supérieur de la SSVP*)



# PRÉSENTATION

## LA JEUNESSE VINCENTIENNE : PROTAGONISME ET TRANSFORMATION

Le Conseil Général International est très heureux de lancer, lors de l'Assemblée Générale de Rome (juin 2023), le " Manuel d'Orientation Internationale pour les Comités de Jeunes de la SSVP ". Il s'agit certainement d'une contribution efficace pour permettre aux Conseils Supérieurs de mieux organiser les stratégies et les priorités liées au mouvement de la jeunesse vincentienne.

Plus le Comité National des Jeunes sera structuré, plus il portera de fruits pour la Société de Saint-Vincent de Paul. Comme le prévoit notre Règle, le renouvellement de nos Conférences est urgent et nécessaire, non seulement pour honorer l'héritage des sept fondateurs, mais surtout pour assurer notre existence pour de très nombreuses années à venir.

La première Conférence est née de la prière commune de quelques jeunes à Paris au début du 19ème siècle, qui voulaient transformer leur prière en action. Ces jeunes se sont donnés aux plus démunis. Depuis, l'esprit primitif de la fondation collégiale s'est répandu dans le monde, et aujourd'hui des milliers de catholiques, souvent jeunes, servent dans les rangs de la SSVP.

Au cours de ce mandat (2016/2023), les jeunes ont eu voix au chapitre et ont joué un rôle de premier plan. La Vice-présidence dirigée par le confrère Willian Alves, avec le soutien de 12 Délégués territoriaux et du Département de l'Enfance et de l'Adolescence, a vraiment fait la différence. D'innombrables initiatives, activités, événements et documents ont été produits en vue de renforcer le rôle de la jeunesse vincentienne.

Notre Règle est pleine de commentaires sur l'importance de la jeunesse, notamment "Les membres s'efforcent de garder un esprit jeune" (article 3.5) et "Les jeunes portent un regard neuf sur le monde et voient souvent





au-delà des apparences" (article 3.7). Les Saintes Ecritures nous indiquent également ce que signifie la jeunesse pour la SSVP : "Vos vieillards auront des songes, et vos jeunes gens des visions" (Joël 3.1). Je suis convaincu que les Conseils Supérieurs apprécieront le contenu et les informations disponibles dans ce Manuel, qui leur sera très utile pour rajeunir et revitaliser l'action de la SSVP, attirer plus de jeunes, transformer nos bases et mieux organiser la structure de service existante. Un Conseil Supérieur sans Comité National des Jeunes est voué à l'échec et nous en répondrons devant Dieu.

Vicentinement,

**Renato Lima de Oliveira**

16e Président-général international de la SSVP, de 2016 à 2023



## Lettres des Présidents généraux sur l'importance de la jeunesse dans la SSVP

Mais quels moyens, dira-t-on, devons-nous utiliser pour attirer les jeunes ? Nous appelons avec anxiété, et personne ne vient.

Deux moyens peuvent être employés : le premier, utilisé dans de nombreuses Conférences, consiste à former, au sein de la Conférence elle-même, une section d'aspirants confrères et à les intéresser aux œuvres, en leur confiant, sous la supervision d'un confrère plus âgé, la visite des pauvres seuls et des personnes âgées.

A l'âge de douze, treize, quatorze ans, lorsque les impressions salutaires de la première communion sont encore vivantes dans leur âme, il est facile de réunir ces jeunes gens et de les faire passer par le doux apprentissage de la charité ; de cette façon, lorsqu'ils atteindront dix-huit ou vingt ans, éduqués, pour ainsi dire, au milieu des Conférences, habitués à les fréquenter avec respect humain, ils seront plus facilement enrôlés en tant que membres actifs.

Il est beaucoup plus difficile d'attirer des jeunes de cet âge uniquement, parce qu'ils sont incompris pour leur pudeur et leur timidité, et aussi parce qu'ils savent qu'ils ne trouveront pas parmi les confrères d'autres jeunes gens comme eux avec lesquels ils pourraient se lier d'amitié. L'organisation de conférences spéciales pour les aspirants nous semble être un moyen sûr d'étouffer ce phénomène dans l'œuf.

**Adolph Baudon**

3e Président-général international de la SSVP, de 1848 à 1886

*Circulaire du 1er novembre 1851*



Fondée par des jeunes et pour des jeunes, dont la fraternité dure toute la vie, l'esprit de jeunesse est une caractéristique originale et permanente de la Société de Saint-Vincent de Paul. Il a été gravé dès l'origine dans le Règlement et y restera. Mais c'est aussi le point sur lequel nous devons être vigilants, car la jeunesse du corps s'estompe en chacun et nous devons sans cesse la renouveler au niveau du coeur et de la pensée.

L'esprit de la jeunesse, c'est le dynamisme, l'enthousiasme, la projection dans l'avenir. C'est l'acceptation généreuse des risques, c'est l'imagination créatrice, c'est-à-dire surtout l'adaptabilité, cette propriété essentielle de la jeunesse, bien plus importante que l'adaptation qui se sclérose quand on ne peut plus se réadapter.

En ce sens, la Société de Saint-Vincent de Paul peut être qualifiée de mouvement de charité et d'apostolat. Donner une place aux jeunes, les comprendre, dialoguer avec eux avec une patience réciproque, leur donner des responsabilités, être jeune avec eux, est à la fois une nécessité pour le recrutement et une exigence de fidélité à la tradition vincentienne de l'Ozanam.

**Pierre Chouard**

9e Président-général international de la SSVP, de 1954 à 1969.



# MESSAGE DU COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUNES

Mes amis, la devise de notre mandat à la tête de la Vice-présidence pour les Jeunes, Enfants et Adolescents du Conseil Général International de la Société de Saint *Vincent de Paul* était " *La Jeunesse Vincentienne comme Protagoniste du présent et de l'avenir de la SSVP* ", cette devise propose un engagement pour présenter et ratifier l'importance de la jeunesse dans notre institution, en comprenant ici que le protagonisme est lié au service, être protagoniste c'est se mettre au service, c'est se dédier dans tout ce que l'on fait, c'est la mission, c'est l'action.

La devise est également une invitation à valoriser la participation des jeunes de manière efficace dans l'ensemble de la structure organisationnelle, non seulement dans les thèmes et les rapports axés sur la jeunesse, mais aussi dans la formation, la stratégie, les projets sociaux, la communication, les finances, l'administration, et à avoir une voix active et participative dans les réunions, les assemblées, les décisions et les délibérations dans toutes les sphères de la SSVP.

La voix et la présence des jeunes dans la SSPV apportent un dynamisme, un regard attentif et renouvelé sur toutes les situations. La jeunesse vincentienne ne doit pas être considérée uniquement comme un investissement pour l'avenir, mais doit être insérée dans l'aujourd'hui, dans le maintenant, dans le présent de la SSVP, afin que ses actions puissent porter de bons fruits, notamment pour le bien des pauvres, la sanctification de ses membres et assistés et la croissance constante de la présence servante de la SSVP dans le monde, comme le souhaitaient les sept jeunes fondateurs.

Ce manuel est un geste concret qui montre que les jeunes sont importants pour toute la structure de la SSVP, qu'ils l'étudient et la mettent en pratique, parce que nous voulons une SSVP plus forte et plus jeune.

**Willian Dimas da Silva Alves**

**Vice-président international pour les Jeunes, Enfants et Adolescents**



Vous avez réussi ! Puissiez-vous toujours être aussi compatissants que Rosalie Rendu et aussi déterminés que Frederick Ozanam ! Vous êtes le présent et l'avenir de la Société. Amis Vincentiens, ne cessez jamais d'essayer de rendre le monde meilleur. Aimez votre prochain, grandissez en sainteté et faites confiance à la Divine Providence de Dieu !

**Kathleen Brissette**

**Déléguée territoriale des jeunes pour America 1**

"Dieu ne choisit pas ceux qui sont préparés, mais il permet à ceux qu'il a choisis de l'être". C'est une phrase qui m'a toujours apporté beaucoup d'espoir et de paix, sachant que c'est Dieu, avec l'aide de l'Esprit Saint, qui nous précède dans la mission à laquelle il nous appelle par notre nom. Et comme l'a dit Saint Jean Paul II " N'ayez pas peur ", le monde et la Société de Saint Vincent de Paul ont besoin de jeunes courageux qui répondent aux nouvelles pauvretés de notre temps.

**Edgardo José Fuentes Flores**

**Déléguée territoriale des jeunes pour l'Amérique 2**

Chers jeunes de la SSVP, que ce manuel vous serve de guide pour optimiser vos services au sein de notre association. Un Vincentien éduqué ne sera jamais confus, aussi je vous demande humblement, par amour du Christ et du Bienheureux Frédéric Ozanam, de vous former constamment sur le plan doctrinal et spirituel, de ne pas oublier l'Eucharistie, de prier et d'aimer notre Société de Saint Vincent de Paul.

**Arturo Adrián Antezana Pacheco**

**Déléguée territoriale des jeunes pour America 3**

Au milieu du chaos, nous pouvons apporter la paix, dans les moments de désespoir, être l'espoir dont quelqu'un a besoin et la raison pour laquelle quelqu'un croit encore que l'amour existe. Une épaule sur laquelle s'appuyer et une raison de continuer. Qu'est-ce que l'amour sans le don, la charité sans le partage, le leadership ? sans service, la gentillesse sans attention et la miséricorde sans acceptation ? Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes du monde, mais nous pouvons faire la différence.

**Joseph Bege Shemang**

**Déléguée territoriale des jeunes pour l'Afrique 1**



Appréciez votre ministère, saisissez l'occasion d'aimer Dieu par le service, faites-vous des amis qui dureront toute votre vie et créez des souvenirs irremplaçables. La Société de Saint-Vincent de Paul est là pour changer le monde en ouvrant nos cœurs et nos mains pour collaborer de manière créative et être avec nos amis dans le besoin.

**Boipelo Dorothy Alvinah Mathodlana**

**Déléguée territoriale des jeunes pour l'Afrique 2**

Être Jeune Vincentien est un don que Dieu nous a fait, et une grande opportunité de faire la différence dans un monde qui manque d'amour, de charité et de jeunes désireux de faire le bien pour les autres. Puisse ce manuel être un encouragement pour de nombreux jeunes à s'éveiller au leadership du service dans la SSVP.

**Yannick Stanislas Zembebe Ouandaogo**

**Déléguée territoriale des jeunes pour l'Afrique 3**

La pastorale de la jeunesse au sein de la Société de Saint-Vincent-de-Paul a connu plusieurs phases, évoluant toujours vers une pastorale plus spécialisée. Cette évolution a conduit la jeunesse depuis les premiers jours, lorsque les fondateurs ont créé la conférence de charité, jusqu'à aujourd'hui. Ce manuel est spécialement conçu pour les responsables de la jeunesse, la formation à la conférence de la jeunesse, etc. Ce guide servira également de matériel de formation, de principes généraux d'un comité de jeunes.

**Leo Levin Pushparaj Ravi Kumar**

**Déléguée territoriale des jeunes pour l'Asie 1**



La pastorale des jeunes vincentiens s'est développée régulièrement grâce à des liens solides et à la collaboration avec les ministères concernés de l'Église catholique. Ce manuel est une nouvelle plateforme conçue avec clarté pour chaque poste, le comité principal de la jeunesse et le matériel de formation pour ce comité. A partir de votre génération, ce sera différent. En collaboration avec la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

**Thon Sokcheat (Gabriel)**

**Déléguée territoriale des jeunes pour l'Asie 2**

Jeunesse Vincentienne, puisse ce manuel aider le désir de servir dans la SSVP à grandir encore plus parmi nous. Ce manuel n'est qu'une étape pour que la présence forte et active des Comités de Jeunes et de leurs responsables respectifs dans nos Conseils devienne de plus en plus une réalité.

**Orlando do Nascimento Geraldés Mendes**

**Déléguée territoriale des jeunes pour l'Europe 1**

Nous sommes de jeunes Vincentiens avec les mêmes rêves et les mêmes aspirations que ceux qui étaient jeunes comme nous, les sept fondateurs. Ils ont tout commencé et aujourd'hui, c'est à nous qu'il incombe de poursuivre cette œuvre incroyable.

**Slavko Tonković**

**Déléguée territoriale des jeunes pour l'Europe 2**



La Société est jeune d'esprit. Les jeunes ne sont pas l'avenir, mais ils sont les leaders d'aujourd'hui. Partagez votre voix, partagez vos expériences, partagez-vous. Venez comme vous êtes, car la SSVP a besoin d'esprits et de cœurs divers pour remettre en question les idées et les structures. N'oubliez pas de vous amuser.

**Luke Brouwer**

**Déléguée territoriale des jeunes pour l'Océanie**

Jeunes et conseils, votre engagement envers la société et la formation des comités nationaux de jeunesse est une source d'inspiration. Votre voix compte et vos actions peuvent faire une réelle différence. Ne doutez jamais de votre capacité à créer un changement positif. Nous sommes là pour vous soutenir et vous encourager à persévérer dans cette organisation. Ensemble, nous construirons un avenir brillant, inclusif et prospère pour tous. Avec confiance et détermination,

**Tamer Chemaly**

**Déléguée territoriale des jeunes pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord**

Ce manuel est le fruit du travail commun d'un groupe d'amis pour de nombreux groupes d'amis dans le monde entier. Il a été réalisé dans le but de souligner que "la jeunesse est le présent et l'avenir de la SSVP dans le monde".

**Josmary Del Carmen Palencia Centella**

**Coordinatrice du département des enfants et des adolescents**





# ANCRAGE DANS LA RÈGLE INTERNATIONALE ET LES STATUTS DE LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE

## PARTIE I - REGLEMENT DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (2003)

### 1.1- Origines

La Société de Saint-Vincent de Paul est une communauté chrétienne répandue dans le monde entier, fondée à Paris, en France, en 1822, par un groupe de jeunes laïcs catholiques et un autre plus âgé, qui se sont réunis pour créer la première Conférence.

### 3.7 - Jeunes membres

Les jeunes Vincentiens permettent à la Société de garder un esprit jeune en permanence. Tournés vers l'avenir, ils portent un regard neuf sur le monde et voient souvent au-delà des apparences.

La Société veille en permanence à former des Conférences de jeunes et à favoriser leur accueil dans toutes les Conférences. L'expérience d'une communauté de foi et d'amour, la confrontation avec le monde de la pauvreté approfondissent leur spiritualité, les stimulent à l'action et favorisent leur réalisation en tant que personnes. Les confrères aînés et les consociés assument la responsabilité de les aider sur leur chemin de formation, en respectant toujours leurs choix personnels et leurs aspirations au service vincentien.

## **PARTIE II - STATUTS DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

### **3) Le Président-général, le Bureau du Conseil général et le Bureau international**

#### **3.16 - Membres du Bureau du Conseil général**

Le Président-général nomme, après consultations appropriées, pour une période limitée mais renouvelable, un vice-Président-général, un secrétaire général et un trésorier général, qui composent avec lui le bureau du conseil général de la confédération, le conseillent et exercent les fonctions prévues à l'article 7.4 des présents statuts internationaux.

Tous les membres de droit mentionnés aux articles 3.16 à 3.18 des présents statuts internationaux ont le droit de vote aux réunions du Bureau, à l'exception du conseiller spirituel. Aucun quorum n'est requis pour les réunions du Bureau et les décisions sont prises à la majorité simple.

##### **3.16.1 - Sa mission**

Le Bureau collabore avec le Président-général à l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre des accords des Assemblées générales du Conseil général et des recommandations du Comité exécutif international ;

Il collabore également avec le Président-général à l'élaboration de la stratégie à proposer aux assemblées du Conseil général et au Comité exécutif international.

Il s'agit de l'organe vincentien le plus proche du Président-général, qui le conseille sur tous les problèmes.

Le Président-général consulte formellement le bureau au moins trois (3) fois par an entre les réunions du comité exécutif international.

### 3.16.3 - Le Délégué international à la jeunesse

**Le jeune (la personne) chargé de la délégation internationale (ici transformée en vice-présidence internationale) pour les jeunes fera toujours partie du Bureau du Conseil général.**

- *Commentaire de la Règle : Il est recommandé aux Conseils Supérieurs, Assimilés et Associés d'envisager une telle disposition dans leurs Statuts Internes pour les différents niveaux du Conseil.*

## RÉSOLUTION SUR LA CLASSIFICATION PAR ÂGE DES JEUNES DANS LE SSVP

Depuis le début du mandat du confrère Renato Lima de Oliveira (en 2016) et avec l'annonce du nouveau Comité International des Jeunes (en 2018), il y a eu de nombreuses consultations par les Conseils Nationaux auprès du Conseil Général International (CGI) sur ce que devrait être la tranche d'âge pour être considéré comme un jeune vincentien dans la SSVP.

Lors de la deuxième réunion internationale des coordinateurs nationaux de jeunesse, qui s'est tenue en juin 2018 dans la ville de Salamanque, des jeunes représentants de différents pays ont demandé au Comité international que cette question soit définitivement clarifiée, afin de mieux faciliter le travail de recrutement et d'action au sein des conseils nationaux.

Le Vice-président international des jeunes, le confrère Willian Alves, avec une petite équipe au sein de la Commission, a promu en 2019 une consultation avec plusieurs pays de la SSVP pour comprendre comment la division de la tranche d'âge des enfants, des adolescents, des jeunes et des adultes était faite dans leurs Conseils Nationaux, et dans d'autres branches de la Famille Vincentienne, ainsi que l'étude de certaines déclarations des Organisations des Nations Unies sur les classifications distinctes d'âge pour les jeunes.

Au cours de l'année 2020, le Comité international se penche à nouveau sur ce sujet, et armé de plus d'informations et de données, la vice-présidence internationale pour les Jeunes, Enfants et Adolescents définit de manière unanime le thème de la tranche d'âge et le soumet au Président-général, Renato Lima de Oliveira, pour approbation et ratification par le conseil d'administration international. La compréhension des deux a été favorable, et



approuvée lors de la réunion du conseil d'administration du Conseil général le 06 décembre 2020.

Dans sa lettre à la jeunesse vinentienne du 1er juillet 2021, à l'occasion de la Journée Internationale de la Jeunesse Vincentienne de la SSVP (4 juillet), le Vice-Président International pour les Jeunes, Enfants et Adolescents de l'époque, le Frère Willian Alves, présente comment le thème du groupe d'âge a été défini et standardisé au niveau international pour l'ensemble de la SSVP :

- 0 à 11 ans - **Enfant**
- 12 à 17 ans - **Adolescent**
- 18 à 25 ans - **Jeunes**
- 26 à 35 ans - **Jeunes adultes**

Lors de la session plénière internationale du Conseil Général International qui s'est tenue les 11 et 12 septembre 2021 à Madrid, en Espagne, le confrère Willian Alves a également présenté officiellement la décision du Conseil Général International d'établir une normalisation pour le groupe d'âge des enfants, des adolescents et des jeunes dans l'institution, pour une meilleure organisation des activités, du recrutement et du plan stratégique des Conseils.

Cette résolution rend efficace et pragmatique le fait que des jeunes d'âge approprié soient les leaders des Comités de Jeunes, que ce soit au sein du Conseil Général International, des Conseils Nationaux/Supérieurs ou d'autres conseils hiérarchiques de la SSVP.



# LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES POUR LES COMITÉS DES JEUNES DU SSVP

## 1. Objectif d'un comité des jeunes au sein de la SSVP

- 1.1. En particulier, et sans constituer une organisation parallèle, les Conseils à tous les niveaux devraient promouvoir les Comités de Jeunes Vincentiens qui aident les jeunes à s'intégrer pleinement dans la vie de la Société.
- 1.2. Les comités des jeunes ont les mêmes relations avec le Conseil dont ils dépendent que les autres comités rattachés au même Conseil.
- 1.3. L'objectif principal d'un Comité des Jeunes est de donner vie, de manière structurée et organisée, au plan stratégique du Président d'un Conseil et de son bureau, aux thèmes liés à la SSVP Jeunesse, et pas seulement aux thèmes liés à la jeunesse, mais dans tous les cas, les jeunes doivent être impliqués, engagés et capables de contribuer de manière efficace et collaborative, comme par exemple dans les thèmes ci-dessous :
  - 1.3.1. Une plus grande sanctification de la jeunesse vincentienne à travers la SSVP et l'Eglise catholique ;
  - 1.3.2. Recrutement et rajeunissement de la SSVP Conférences ;
  - 1.3.3. Une formation appropriée pour les jeunes membres ;
  - 1.3.4. Encourager la spiritualité chrétienne et vincentienne chez les jeunes ;
  - 1.3.5. Faciliter la présence des jeunes dans toutes les structures administratives de la SSVP ;

## 2. Procédures pour les comités de jeunes de la SSVP

2.1. Concrètement, le Comité des Jeunes doit être composé de jeunes vincentiens, **membres actifs d'une Conférence vincentienne de la Société de Saint-Vincent de Paul** (à l'exception du Conseiller Spirituel\*). Il est recommandé que le Comité des Jeunes soit composé de

- **1 Coordinateur**
- **3 à 7 membres** (*en fonction de la taille et de la structure du Conseil*)
- **1 conseiller spirituel** (*\*peut être un prêtre, un diacre, un séminariste, un frère ou une religieuse, un laïc adulte ayant des références en matière de spiritualité chrétienne catholique et éventuellement une connaissance de la mission de la SSVP*), ce sera facultatif, mais recommandé par le Comité international.

**Directives spécifiques :** Les Conseils peuvent engager un employé (salaire) pour soutenir les Comités des Jeunes, mais cet employé ne doit pas être membre du Comité. Il ne sera pas officiellement responsable du Comité et ne pourra pas représenter exclusivement le Comité lors des événements officiels de la SSVP. Il ne pourra donc pas remplacer le coordinateur du comité. Il ne définira pas de stratégies spécifiques sans consulter le Coordinateur et les membres du Comité. La présence d'un membre du personnel rémunéré pour soutenir les jeunes ne remplace pas la nécessité de nommer le coordinateur et les membres du comité.

2.2. Comme le prévoient la Règle internationale et les Statuts internationaux de la SSVP, il est de la compétence exclusive du Président du Conseil de nommer le Coordinateur pour les jeunes, et aucune élection ne peut être organisée pour choisir le Coordinateur ou un membre du comité (exception uniquement si la Règle nationale prévoit ce type d'élection). La prérogative de nommer et/ou de

changer le coordinateur ou le membre du comité est la prérogative unique et exclusive du président du Conseil. Il est recommandé d'effectuer peu de changements au cours du mandat, afin que les jeunes aient la possibilité de mettre les activités en pratique.

2.2.1. Les membres du comité des jeunes sont choisis par le coordinateur des jeunes et approuvés par le président du Conseil.

2.3. Les membres du comité des jeunes entretiennent un lien d'amitié constant avec le président du conseil d'administration et ce dernier les soutient dans leur travail avec les jeunes, qui doit être approuvé et connu du conseil d'administration et du conseil de direction.

2.4. Chaque Comité des Jeunes est dirigé par un Coordinateur des Jeunes qui, conformément à la Règle Internationale et aux Statuts Internationaux de la SSVP, est membre du Conseil d'Administration du Conseil avec droit de vote et participe activement et efficacement à toutes les délibérations, décisions et orientations, comme l'ont fait les jeunes fondateurs de la SSVP.

2.5. Les membres qui composent le Comité des jeunes ne sont pas libérés ou autorisés à ne pas participer activement aux réunions régulières de la Conférence dont ils font partie, ainsi qu'aux visites à domicile et aux autres engagements de leur Conférence.

2.6. Il est recommandé aux Conseils de fournir tout le soutien financier nécessaire pour permettre aux comités de jeunes de développer leurs activités.

2.7. Les conseils peuvent établir, dans le cadre de leurs possibilités et de leurs stratégies, un budget annuel pour les comités de jeunes afin qu'ils puissent organiser leurs activités.



2.8. Il est recommandé aux Conseils Nationaux/Supérieurs d'organiser une Collecte Spéciale dans le mois correspondant au 4 juillet, date à laquelle est célébrée la Journée Internationale de la Jeunesse Vincentienne de la SSVP. Cette collecte au niveau national est l'occasion pour tous les membres de la SSVP d'être généreux et de contribuer concrètement à soutenir les activités de la jeunesse dans leur pays.

Les fonds collectés doivent être versés au Conseil national (ou faire l'objet d'instructions spécifiques de la part du Conseil national lui-même) et être entièrement utilisés pour soutenir les activités menées par les comités de jeunes.

2.9. Les jeunes peuvent également organiser des événements et des activités afin de collecter des fonds pour soutenir leurs activités. En revanche, les comités de jeunes ne peuvent pas disposer d'une boîte financière distincte du Conseil auquel ils sont liés, c'est-à-dire que tous les fonds collectés doivent être connus du Conseil et gérés selon les lignes directrices spécifiques de chaque Conseil.

**Directives spécifiques :** Les dépenses liées aux comités de jeunes ne consistent pas à prendre de l'argent aux personnes vulnérables. Il s'agit plutôt d'un investissement au nom des personnes vulnérables elles-mêmes, car le fait d'amener plus de jeunes à la SSVP et de renforcer la foi de ceux qui sont déjà membres de la SSVP ne peut que profiter aux personnes les plus vulnérables.



# LIGNES DIRECTRICES SPÉCIFIQUES POUR LES COMITÉS DES JEUNES DU SSVP

## Comité international des Jeunes, Enfants et Adolescents

### 1. Vice-président international pour les Jeunes, Enfants et Adolescents

#### 1.1. Nomination

Le jeune responsable de la Délégation Internationale des Jeunes (ou Vice-présidence des Jeunes) est toujours membre du Conseil d'Administration du Conseil Général International de la SSVP, tel qu'établi dans le Règlement et les Statuts du Conseil Général International de la SSVP, avec droit de vote, et assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration, aux sessions plénières et aux assemblées générales, et est un membre actif du Comité Permanent de la Confédération Internationale de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Cette nomination témoigne de l'affection particulière que les membres de la Société portent à ses plus jeunes membres et de l'intention d'offrir aux jeunes talents la possibilité de contribuer à la gouvernance de la Société au plus haut niveau de service. De cette manière, nous nous souvenons de l'efficacité de nos fondateurs malgré leur jeunesse. Les jeunes membres possédant cette expérience auront beaucoup à offrir à la Société à l'avenir.

C'est le Président-général international qui élira le jeune qui occupera ce poste, ainsi que les autres postes du Comité international des jeunes du Conseil général.

## 1.2. Rôles et responsabilités

- Animer et coordonner les activités de jeunesse de la Société dans le monde entier ;
- Être membre du conseil d'administration du Conseil Général International, avec droit de parole et de vote dans la prise de décision ;
- Établir, avec le Président-général et le vice-président adjoint chargé de la jeunesse, les stratégies de travail du Comité International des Jeunes ;
- Agir en étroite collaboration avec le Président-général et le vice-président adjoint dont il dépend, en lui soumettant la planification et le budget annuels pour les événements, les activités et les voyages ;
- Présenter les activités réalisées par les jeunes au Conseil Général International lors de ses réunions ordinaires ;
- Former la composition du Comité international des jeunes, avec 1 (un) jeune Déléguée de chacun des territoires établis ;
- Nommer, avec le Président-général, le Déléguée du département de l'enfance et de l'adolescence ;
- Demander des rapports réguliers aux Déléguées du Comité International des Jeunes ;
- Coordonner le thème et les activités de la Journée internationale de la jeunesse vincentienne de la SSVP, le 4 juillet de chaque année ;
- Faire connaître et rappeler le Bienheureux Pier Giorgio Frassati comme patron des Jeunes Vincentiens de la SSVP ;



- Envoyer une lettre annuelle aux jeunes Vincentiens de la SSVP, en promouvant le lien d'amitié ;
- Préparer la Rencontre Internationale des Coordinateurs Nationaux des Jeunes Vincentienne qui se tiendra tous les 5 ans dans la ville de Salamanque (ou dans une autre ville, sur décision du Conseil Général International) ;
- Organiser des réunions régulières du Comité International des Jeunes, en face à face ou virtuelles, pour assurer un suivi direct ;
- Deux réunions en face à face du comité sont recommandées au cours du mandat, le reste pouvant être virtuel ;
- Assurer la participation de la SSVP à la Rencontre Internationale de la Jeunesse de la Famille Vincentienne et aux Journées Mondiales de la Jeunesse ;
- Gérer le budget financier annuel avec le Conseil Général International pour le développement des activités de jeunesse ;
- Visites de mission aux conseils nationaux/supérieurs lorsque cela est nécessaire ou sur invitation ;
- L'autorisation préalable, avec le Conseil général et l'équipe financière, des dépenses des Déléguées territoriaux ;
- Assister aux réunions du conseil d'administration du Conseil Général International ou désigner un représentant (membre du comité international des jeunes) en cas d'absence ;
- Participer aux plénières annuelles et à l'assemblée générale du Conseil Général International ;
- Maintenir le contact avec les autres branches de la Famille Vincentienne qui ont une coordination des jeunes ;
- Maintenir le contact avec les organisations responsables des jeunes dans l'Eglise catholique présentes au Vatican ;

- Mettre à jour tous les 3 ans le recensement statistique de la participation des jeunes, des enfants et des adolescents à la SSVP ;
- Tenir à jour le registre des coordinateurs nationaux des jeunes de la SSVP ;
- Fournir des conseils et dissiper les doutes sur les rôles et les responsabilités des jeunes au sein de la SSVP ;
- Promouvoir la formation des coordinateurs nationaux de la SSVP pour la jeunesse (en ligne ou en face à face) au moins tous les deux ans ;
- Que ce *Manuel international de directives pour les comités de jeunes de la SSVP* soit porté à la connaissance de tous les Conseils nationaux ;
- Mettre à jour le *Manuel international de directives pour les comités de jeunes de la SSVP* chaque fois que cela est nécessaire, après approbation à la majorité simple du Comité international des jeunes et du Président-général, et avec l'aval du Conseil de direction international.

### 1.3. Profil recommandé

Le Vice-président international pour les Jeunes, Enfants et Adolescents du Conseil Général International de la SSVP doit idéalement présenter les caractéristiques suivantes :

- Être un jeune catholique âgé d'au moins 18 ans et de moins de 30 ans (au moment du début de votre mandat) ;
- Être un membre actif de votre conférence vincentienne locale pendant au moins 5 années ininterrompues ;
- Avoir une spiritualité chrétienne catholique et vincentienne capable d'influencer d'autres jeunes ;



- Idéalement, avoir déjà occupé un poste similaire au niveau local, régional, national, territorial ou international ;
- Disposer du temps et de la flexibilité nécessaires pour participer à des visites et à des activités internationales ;
- Avoir le désir de continuer à étendre le réseau de l'organisation caritative dans le monde ;
- Compétences en matière de leadership et d'organisation ;
- Idéalement, vous devez parler couramment une ou plusieurs des langues officielles de la SSVP : anglais, portugais, espagnol ou français.

#### **1.4. Durée du mandat**

Le mandat du vice-président international des jeunes dépend directement du mandat du Président-général, qui est actuellement limité à six ans. Conformément aux statuts du Conseil Général International de la SSVL, le Président-général peut, tous les deux ans, modifier la structure et mettre fin au mandat.

Le vice-président international des jeunes peut également modifier le Comité International des Jeunes tous les deux ans.

#### **1.5. Représentation de la SSVP**

Le Vice-président international des jeunes est chargé de représenter la SSVP auprès de :

- Département spécifique pour la jeunesse au Vatican ;
- Famille vincentienne au niveau international (branches jeunes).

## **2. Comité International des Jeunes, Enfants et Adolescents**

### **2.1. Nomination**

C'est le vice-président international des jeunes et le vice-président territorial qui sélectionnent et choisissent le Déléguée territoriale des jeunes pour chacune des régions territoriales.

Il sélectionne et choisit également le coordinateur du département de l'enfance et de l'adolescence.

Les Délégués territoriaux et le coordinateur du département de l'enfance et de l'adolescence, qui forment le Comité International des Jeunes, Enfants et Adolescents, rendent compte directement au Vice-président international des jeunes du Conseil Général International.

Même en agissant en première ligne avec le vice-président territorial, la stratégie globale d'action avec les jeunes est celle définie par le Vice-président international des jeunes et le comité international, qui doit être partagée avec les membres qui composent le territoire, pour des stratégies d'action spécifiques.

Il est important que le jeune qui jouera le rôle de Déléguée territoriale réponde aux mêmes caractéristiques que celles déjà mentionnées dans la section 1.3. **Profil recommandé** pour le vice-président international pour les Jeunes, Enfants et Adolescents.

Une fois les jeunes choisis, le Président-général International officialisera leur nomination par le biais d'une lettre. Dès lors, ils feront partie du Comité international des jeunes, des enfants et des adolescents du Conseil Général International (CGI) de la SSVP et seront membres de la structure de service internationale du CGI.

## 2.2. Rôles et responsabilités

- Accompagner et soutenir le vice-président international pour les Jeunes, Enfants et Adolescents dans l'accomplissement de toutes ses tâches ;



- Animer les conférences de la jeunesse des pays de son territoire ;
- Soutenir les Délégués nationaux des jeunes sur leur territoire.
- Veiller à ce qu'il y ait un coordinateur national des jeunes dans chacun des pays de leur territoire ;
- Encourager la création de comités nationaux des jeunes et l'organisation d'un plus grand nombre de conférences de la jeunesse sur leur territoire ;
- Participer aux différentes activités et réunions territoriales qui requièrent la présence de jeunes ou auxquelles ils sont invités ;
- Présenter au comité les différentes activités menées et les réalités de la jeunesse des pays sur leur territoire ;
- Visitez les différents comités nationaux des jeunes de votre région chaque fois que cela est possible ;
- Représenter le Vice-président international des jeunes, si nécessaire, lors de la réunion du Conseil général ou lors de toute visite officielle à un Conseil national/supérieur de la SSVP ;
- Organisez tous les six mois une réunion (en ligne ou en personne) avec les coordinateurs nationaux pour la jeunesse de votre région territoriale ;
- Tenir à jour le registre des coordinateurs nationaux des jeunes de leur région territoriale auprès du Conseil Général International ;
- Maintenir un contact constant avec le vice-président territorial et aligner les stratégies du Comité international sur la région territoriale ;





- Maintenir le contact avec les Délégués territoriaux de la formation, les projets, les coordinateurs de zone de leur région territoriale et travailler ensemble en partenariat.

### **2.3. Participation aux réunions et événements internationaux de l'Église ou de la Famille Vincentienne**

En communion avec les différentes associations de spiritualité vinentienne et l'Église catholique, il est important que les jeunes de la SSVP participent à des activités telles que la Rencontre Internationale de la Jeunesse Vincentienne de la Famille Vincentienne et les Journées Mondiales de la Jeunesse. Il appartient au Comité international d'encourager la participation des jeunes de son territoire à ces deux activités.

Il est également important que les représentants des commissions soient nommés pour l'événement en tant que Délégués de la SSVP.

### **2.4. Durée du mandat**

Le mandat du Déléguée territoriale des Jeunes dépend directement du mandat du Président-général, qui est actuellement limité à six ans. Conformément aux statuts du Conseil Général International de la SSVL, le Président-général peut, tous les deux ans, modifier la structure et mettre fin au mandat.

Le vice-président international des jeunes peut également modifier le Comité International des Jeunes tous les deux ans.

# Comité national des jeunes

## 1. Déléguée / Coordinateur national de la jeunesse

### 1.1. Nomination

Lorsqu'un président national est élu et nomme son bureau (vice-président, secrétaire, trésorier, Déléguée à la formation, Déléguée aux jumelages, Déléguée aux projets, etc.

Le jeune Déléguée désigné participera directement au Conseil national, en tant que membre du conseil d'administration, avec voix et vote pour toutes les décisions importantes.

Le président national a la prérogative exclusive de choisir et de nommer le jeune qui sera le Déléguée national des jeunes/coordinateur du conseil national/supérieur.

### 1.2. Rôles et responsabilités

Ce sont des fonctions directes du Déléguée des jeunes au niveau national :

- Représenter les jeunes au sein du Conseil national de leur pays, avec une participation active, une voix et un vote dans la prise de décision, ainsi que dans les réunions du conseil d'administration, les plénières et les assemblées nationales ;
- Agir en étroite collaboration avec le président du Conseil auquel il appartient, en lui soumettant la planification et le budget annuels pour les événements, les activités et les voyages ;
- Encourager les conférences de jeunes existantes afin que la flamme de la charité et du service ne s'éteigne pas ;



- Encourager la formation de nouvelles conférences de jeunes au niveau national ;
- Promouvoir les activités de recrutement des jeunes pour les conférences vincentiennes ;
- Nommer, en collaboration avec le président national, son propre Comité national des jeunes et, dans la mesure du possible, y inclure un représentant chargé de la question des enfants et des adolescents ;
- Diriger l'activité commémorative du 4 juillet (Journée Internationale de la Jeunesse Vincentienne SSVP) en réalisant les activités suggérées par le Comité International des Jeunes.
- Rendre compte tous les six mois des activités réalisées dans un rapport adressé au coordinateur territorial de la jeunesse de leur région et à leur président national ;
- Participer aux manifestations nationales et internationales auxquelles elle est invitée ;
- Communiquer toutes les informations sur la SSVP reçues au niveau national et international ;
- Assurer la formation continue des jeunes Vincentiens au niveau national ;
- Demander un soutien financier à votre Conseil national pour des visites afin de garantir l'ouverture de nouvelles conférences de jeunes. Si aucun soutien n'est disponible, veillez à ce que des activités financières soient mises en place pour les aider à les mener à bien ;
- Mettre à jour tous les 3 ans le recensement statistique de la participation des jeunes, des enfants et des adolescents à la SSVP dans leur pays et en faire rapport au Conseil Général International du Comité International des Jeunes ;



- Tenir à jour le registre des jeunes membres de la SSVP dans leur pays ;
- Fournir des conseils et dissiper les doutes sur les rôles et les responsabilités des jeunes au sein de la SSVP ;
- Représenter le Conseil national à la réunion internationale des coordinateurs nationaux des jeunes, organisée tous les cinq ans par le Comité International des Jeunes ;
- Maintenir des liens d'amitié avec les Branches de la Jeunesse de la Famille Vincentienne dans leur pays, ainsi qu'avec les organismes de l'Eglise catholique ;
- Maintenir un contact permanent avec le Déléguée territoriale et le vice-président international pour les Jeunes, Enfants et Adolescents du Conseil Général International ;

### 1.3. Profil recommandé

Le Déléguée/coordonateur national des jeunes devra idéalement présenter les caractéristiques suivantes :

- Être un jeune catholique âgé d'au moins 18 ans et de moins de 30 ans (au moment du début de votre mandat) ;
- Être un membre actif de votre conférence vincentienne locale pendant au moins 3 années ininterrompues ;
- Avoir une spiritualité chrétienne catholique et vincentienne capable d'influencer d'autres jeunes ;
- Idéalement, avoir déjà occupé un poste similaire au niveau local, régional ou national ;
- Disposer du temps et de la flexibilité nécessaires pour participer aux visites et activités nationales ;
- Avoir le désir de continuer à étendre le réseau de l'organisation caritative dans le monde ;
- Compétences en matière de leadership et d'organisation ;

#### **1.4. Durée du mandat**

La durée du mandat du Délégué national/du comité des jeunes est la même que celle du président national élu. Il appartient au président national de décider de la durée du mandat du Délégué national. Il est recommandé au président national d'éviter les remplacements constants, afin que le coordinateur de la jeunesse dispose du temps nécessaire pour exercer ses fonctions.

Si le Délégué national des jeunes démissionne, il incombe au président national de nommer immédiatement un autre coordinateur national. Il est recommandé au président national de consulter et de choisir au sein de l'actuel comité national des jeunes celui qui pourra devenir le nouveau coordinateur national.

## **2. Comité national des jeunes**

### **2.1. Nomination**

Chaque Conseil national/supérieur crée et met en place un Comité national des jeunes, quel que soit le nombre de jeunes et/ou de conférences de jeunes dans son pays.

Il appartiendra au Comité national des jeunes, lorsque la SSVP aura une bonne structure et une forte présence de jeunes Vincentiens, d'établir le lien entre ces jeunes à travers des activités et un plan stratégique bien préparé, afin de renforcer et d'entretenir la flamme de la jeunesse au sein de la SSVP.

Lorsque la SSVP dans un pays donné n'a pas une bonne structure et peu de présence de jeunes Vincentiens, il est encore plus

nécessaire de former un Comité des Jeunes, afin qu'il puisse travailler très efficacement et avec des stratégies bien définies pour le recrutement de plus de jeunes et le rajeunissement de la SSVP.

Le Déléguée/coordonateur national des jeunes, après sa nomination, devra former son comité en fonction de la réalité de son pays et soumettre les noms des membres au président national pour une nomination effective. Une fois constitué, le coordinateur national et les membres du comité sont membres de la structure nationale du Conseil national/supérieur.

Le Comité national des jeunes n'est pas un conseil distinct, il travaille en collaboration et rend compte directement au Conseil national de chaque pays.

## **2.2. Structure du Comité national des jeunes de la SSVP**

Il est recommandé qu'un Comité national des jeunes compte entre 3 et 7 membres, plus un conseiller spirituel.

Le comité peut être formé par l'exemple *(il s'agit d'une option organisationnelle, chaque comité pouvant se structurer de la manière qui convient le mieux au développement des activités)* :

- Par 1 vice-Déléguée/coordonateur qui, en cas d'absence ou de vacance du coordinateur national de la jeunesse, exerce les fonctions qui lui sont Déléguées par le coordinateur national ou le président national ;
- 1 secrétaire qui sera chargé d'organiser les réunions du comité national, de rédiger les procès-verbaux et de s'occuper des autres documents du comité national des jeunes ;

- Un trésorier qui sera chargé de gérer la partie financière du Comité national. La partie financière doit toujours être examinée avec le trésorier du Conseil national, puisque le Comité national des jeunes ne peut constituer une boîte financière distincte et doit toujours se soumettre au Conseil national.
- Il est également recommandé de nommer d'autres membres du comité pour la formation et l'éducation, le recrutement, les projets, les sports et les loisirs, etc.
- Conseiller spirituel (*facultatif, mais recommandé*) : il peut s'agir d'un prêtre, d'un diacre, d'un séminariste, d'un frère ou d'une sœur, d'un religieux ou d'un laïc chrétien catholique vincentien, tous ayant un témoignage de vie exemplaire, afin qu'ils puissent soutenir les jeunes pour qu'ils soient toujours sur le chemin de la spiritualité chrétienne catholique et vincentienne. Ils doivent les conseiller sur la manière de prendre les bonnes décisions et accompagner le Comité, en particulier dans ses activités de formation.

**Orientation spécifique** : Chaque Conseil, qu'il soit local, privé, diocésain, régional, métropolitain, etc. doit avoir un Déléguée/coordonateur pour la jeunesse. Ce Déléguée/coordonateur doit être en contact direct avec le Comité national des jeunes (en fonction de la structure organisationnelle et hiérarchique de chaque Conseil national, compte tenu de sa taille et de son étendue géographique).

Tous les Délégués / Coordinateurs des jeunes (quel que soit le conseil hiérarchique) doivent être soucieux de travailler directement avec les Jeunes Vincentiens de leur région, en

promouvant l'intégration, la revitalisation et le rajeunissement de la SSVP locale.

Le succès d'un bon Comité des Jeunes est la participation effective et active des jeunes aux différentes Conférences Vincentiennes de la SSVP. Il ne sert à rien d'avoir une Commission des Jeunes si ses membres ne sont pas actifs au sein de la Conférence et dans les activités menées par cette dernière.

### **2.3. Rôles et responsabilités**

- Soutenir le Déléguée/coordonateur national des jeunes dans l'exercice de ses fonctions ;
- Mener des activités avec des conférences de jeunes au niveau national et régional ;
- Diriger, avec le Déléguée/Coordinateur national, les activités de la Journée internationale de la jeunesse videntienne de la SSVP, le 4 juillet ;
- Organiser, en collaboration avec le Déléguée/Coordinateur national et le Trésorier du Conseil national, la Collecte spéciale (au niveau national) au cours du mois où est célébrée la Journée internationale de la jeunesse videntienne de la SSVP, le 4 juillet ;
- Préparer tous les rapports nécessaires (financiers, activités, calendriers, etc.) sur demande ;
- Encourager la participation des jeunes aux célébrations videntiennes (fêtes des saints, anniversaires, etc.) ;
- Programmer diverses activités afin de collecter des fonds pour les réunions, les activités et les projets ;





- Assurer la participation des jeunes dans toutes les régions du pays ;
- Organiser des activités de formation et d'entraînement pour les jeunes Vincentiens de votre région au moins une fois par an ;
- Organiser des activités sportives et de loisirs avec les jeunes Vincentiens de votre région au moins deux fois par an ;
- Organiser des activités, des événements et des stratégies de recrutement de jeunes aux niveaux national et local au moins une fois par an ;

#### **2.4. Durée du mandat**

Le mandat du Comité national des jeunes a la même durée que celle de la nomination du Délégué national de la jeunesse. À la fin du mandat du Délégué national des jeunes, le service du comité prend fin.

De même, le remplacement d'un membre du Comité national des jeunes peut se faire sur décision du coordinateur national ou du président national.

Il est recommandé au Conseil national d'éviter un trop grand nombre de remplacements au cours du mandat.

#### **2.5. Réunions**

Il est recommandé que le Comité national des jeunes se réunisse régulièrement, afin d'assurer une communication efficace entre ses membres. En fonction de la réalité et de la distance entre les membres, ces réunions peuvent se tenir en personne ou virtuellement.

Idéalement, le comité devrait se réunir au moins une fois tous les trois mois et veiller à ce que tous les accords soient consignés dans un procès-verbal.



# Applicabilité et adaptabilité du manuel des lignes directrices internationales

## 1. Applicabilité du manuel international

Ce Manuel International de Directives pour les Comités de Jeunesse de la SSVP s'applique au Conseil Général International de la Société de Saint-Vincent de Paul et à ses Comités Internationaux de Jeunesse, d'Enfants et d'Adolescents respectifs.

De même, son application est recommandée à tous les Conseils Nationaux, Supérieurs, Assimilés et Agrégés, ainsi qu'à ceux liés au Conseil Général International de la Société de Saint Vincent de Paul et à leurs Comités Nationaux des jeunes respectifs.

## 2. Lignes directrices spécifiques en matière d'adaptabilité

Chaque Conseil national, en collaboration avec le Comité national des jeunes, peut adapter ce manuel à sa réalité locale et établir d'autres rôles et responsabilités pour d'autres Comités de la jeunesse d'autres Conseils qui constituent la hiérarchie dans ce pays.

L'adaptation ne peut établir des directives qui contredisent ce qui est établi dans la Règle et les Statuts du Conseil Général International de la SSVP, ainsi que dans le présent Manuel International des Directives pour les Commissions de Jeunes dans ses directives générales.



Lorsque les Conseils nationaux/supérieurs créent un Manuel du Comité national des jeunes, ils sont priés de le transmettre au Comité International des Jeunes, des enfants et des jeunes du Conseil Général International pour examen, révision et approbation.

Le Comité International des Jeunes doit formuler par écrit l'avis favorable, défavorable et/ou avec réserves sur certains points du document présenté par le Conseil national.

# ANNEXES

## 1. Collections spéciales pour les jeunes de la SSVP



A tous les Conseils Supérieurs et Conférences de la Société de Saint-Vincent de Paul

La Collecte Spéciale pour la Jeunesse Vincentienne, a été créée par le Conseil Général International pour aider la jeunesse vincentienne dans les plus de 150 territoires où la SSVP est présente. La décision a été prise par notre Président-général, le confrère Renato

Lima de Oliveira, après avoir écouté les demandes des jeunes qui se sont réunis en 2018 lors de la 2ème Rencontre Internationale de la Jeunesse Vincentienne, qui s'est tenue à Salamanque (Espagne).

Dans la Lettre Circulaire du 31 janvier 2019, le Président-général s'exprime ainsi :

" Le Conseil Général apporte son plein soutien aux enfants, adolescents et jeunes vincentiens, car nous croyons fermement qu'ils sont la source du renouveau de notre Société. Les jeunes d'aujourd'hui seront les leaders vincentiens de demain. Nous suggérons aux Conseils de réserver un petit budget pour les activités des jeunes. Ils ont besoin de ressources économiques pour les réunions de



recrutement, les cours de formation, la publication de matériel publicitaire et de motivation, les voyages à l'intérieur des pays, entre autres besoins ; ce sont des ressources fondamentales pour stimuler le travail des jeunes Déléguées. Aux Conseils qui ont déjà adopté cette procédure, j'adresse mes sincères félicitations ! À cet égard, le Conseil Général International a décidé que le 4 juillet 2019, la " Collecte spéciale pour la jeunesse de la SSVP " sera organisée dans chaque pays et que le montant total collecté sera converti en un " Fonds pour la jeunesse de la SSVP ", qui sera administré par le Conseil supérieur (ou son équivalent) de chaque nation. Je suis sûr que la générosité des confrères et des consociés permettra d'alimenter ce fonds en ressources suffisantes pour dynamiser les actions liées à la jeunesse de la Société de Saint-Vincent de Paul. Merci pour votre soutien !"

Le Président-général a également suggéré que la collection spéciale soit organisée lors de la réunion de la Conférence entre le 1er et le 7 juillet ou à la date la plus proche possible, cette collection pouvant être organisée lors de n'importe quelle réunion de la Conférence en juillet.

L'orientation du Comité International des Jeunes du Conseil Général est que toutes les collectes soient dirigées vers les Conseils Supérieurs respectifs, ces Conseils devant à leur tour allouer le montant collecté au travail de jeunesse dans le pays. Les Conseils Supérieurs qui ont plus de moyens financiers et/ou qui collectent plus d'argent peuvent se jumeler, en donnant le montant aux pays qui ont moins de ressources ou envoyer le montant au Comité International pour qu'il soit destiné aux pays qui ont moins de ressources.

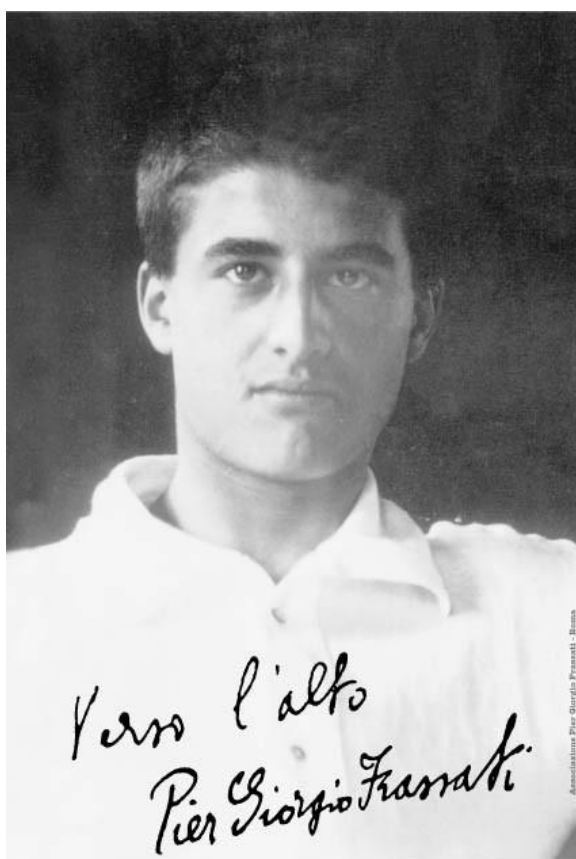
Dans un souci de transparence, tous les Conseils Supérieurs doivent informer le Conseil Général du montant collecté et des activités qui seront réalisées. Cette communication doit être envoyée aux Délégués territoriaux qui la transmettront au Comité international.

**"Je suis sûr que cette collecte deviendra quelque chose de traditionnel dans notre Société, c'est-à-dire qu'elle aura lieu chaque année, pendant la semaine où nous célébrons la Journée Internationale de la Jeunesse Vincentienne de la SSVP, et que les jeunes disposeront d'une quantité supplémentaire de ressources économiques pour pouvoir renforcer le rôle de la jeunesse vincentienne, en réalisant plus d'événements, en améliorant la communication spécifique pour les jeunes, et en aidant au renouvellement de la SSVP. Les comités nationaux de jeunesse, en accord avec les Conseils Supérieurs, doivent décider comment et où les ressources seront utilisées",** a souligné le confrère Willian Alves, Vice-président International pour les Jeunes, Enfants et Adolescents du Conseil Général International.

Les jeunes Vincentiens sont reconnaissants du soutien de toutes les Conférences pour la mise en œuvre généreuse de cette Collecte Spéciale et s'engagent à renouveler la SSVP avec audace, courage et une grande joie pour Servir dans l'Espérance.

## 2. Rencontrez le Bienheureux Pier Giorgio Frassati et son lien direct avec la Journée Internationale de la Jeunesse Vincentienne de la SSVP

(Patron de la Jeunesse Vincentienne SSVP depuis 2017 sur recommandation du Comité International des Jeunes du Conseil Général International)



En 2017, la Vice-présidence Internationale de la Jeunesse, des Enfants et des Adolescents du Conseil Général a proposé au Président-général, le confrère Renato Lima de Oliveira, qui l'a approuvé, de placer tous les **Jeunes** Vincentiens de la SSVP sous la protection du Bienheureux Pier Giorgio Frassati, le considérant ainsi comme le **Patron des Jeunes** Vincentiens de la SSVP.

L'Eglise fixe au **4 juillet** la fête liturgique du Bienheureux Frassati, car elle marque la date à laquelle il est mort et a ainsi gagné le Ciel. C'est également cette date que le Comité International des Jeunes de la SSVP a choisi pour la **Journée Internationale de la Jeunesse Vincentienne de la SSVP**, une date largement célébrée par des centaines de Vincentiens à travers le monde.

Le Vice-président international des jeunes, le confrère Willian Alves, souligne la raison pour laquelle il a choisi Frassati comme patron de la jeunesse videntienne : *"Quand j'ai connu la vie de Frassati, j'ai été enchanté par elle, par le témoignage d'amour pour l'Eglise, sa spiritualité, sa vie en tant que confrère d'une conférence videntienne, son contact personnel et son amour inconditionnel pour les pauvres qu'il a aidés. En fait, Pier Giorgio était un jeune homme qui a consacré sa vie à Dieu à travers le service des pauvres et il doit être considéré par les jeunes de notre institution comme un modèle à suivre également. Ozanam et les autres fondateurs sont également des points de référence, mais pour toute la SSVP, c'est-à-dire pour tous les Videntiens, y compris les jeunes, les enfants et les adolescents. Lorsque nous mettons en avant Frassati comme patron des jeunes, nous voulons leur montrer une autre référence d'un jeune homme qui a su suivre le charisme videntien et qui a atteint la sainteté, c'est-à-dire qu'il est possible à travers la SSVP, avec les références que nous avons, d'atteindre la sainteté".*

**Frassati est né le 6 avril 1901, dans la ville de Turin, au sein d'une famille disposant de nombreux biens matériels et de fortes personnalités. Il est le fils d'Alfredo Frassati, personnalité politique et propriétaire d'un journal très influent jusqu'à aujourd'hui, et d'Adelaide Ametis, artiste bien connue dans diverses expositions.**

Jeune homme d'une grande spiritualité et d'une grande vie de prière, il priait le rosaire tous les jours et recevait la Sainte Eucharistie également tous les jours. Frassati a déclaré : **"Jésus me rend visite tous les matins lors de la communion et je lui rends la pareille de la plus petite manière possible, en visitant les pauvres".**



Pier Giorgio appartenait à tant d'organisations et de clubs catholiques qu'il lui était impossible d'assister à toutes les réunions. Mais son appartenance à la Conférence de la Société de Saint-Vincent-de-Paul a été très particulière, depuis le jour où il y a adhéré à l'âge de 17 ans jusqu'aux heures précédant sa mort à l'âge de 24 ans. Il a su combiner de manière remarquable l'activisme politique et le travail pour la justice sociale, la piété et la dévotion, l'humanité et la bonté, la sainteté et la vie quotidienne. Il portait sur lui un petit journal dans lequel il notait les noms de toutes les familles qu'il aidait.

Comme certains jeunes Vincentiens, Pier Giorgio était parfois en désaccord avec la manière dont les choses étaient gérées au sein d'une conférence particulière. En 1922, il écrit à son ami Carlo : *"Si tu veux vraiment savoir, une de mes idées est d'abolir certaines conférences de Saint-Vincent..."*. Sa frustration est née de la décision de la conférence de cesser d'aider une famille dans le besoin en raison des activités immorales de l'un des membres de la famille. Pier Giorgio estimait que la famille devait recevoir des instructions sur la conduite à tenir plutôt que d'être abandonnée. Il a fini par démissionner de cette conférence et en a rejoint une autre.

Même lorsque Pier Giorgio étudiait pour ses examens et n'avait pas le temps de rendre visite à ses amis, il continuait à rendre visite aux pauvres dont il s'occupait par l'intermédiaire de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul. Dans un beau discours sur la charité, il a exhorté ses condisciples à s'impliquer dans la Conférence. **"Je ne sais pas si vous savez tous ce que sont ces institutions qui ont été si merveilleusement conçues [...]"**, écrit-il. **"Il s'agit d'une institution simple qui convient aux étudiants parce qu'elle n'implique aucun**

engagement au-delà du fait d'être dans un lieu particulier un jour par semaine et de rendre visite à deux ou trois familles par semaine. Vous verrez, en peu de temps, tout le bien que nous pouvons faire à ceux que nous visitons et tout le bien que nous pouvons nous faire à nous-mêmes".

Pier Giorgio aimait les pauvres, ce que de nombreuses histoires prétendent. La mère de Pier Giorgio le grondait souvent parce qu'il était en retard pour le dîner. Elle ne savait pas qu'il passait ses après-midi à servir les affamés et qu'il rentrait généralement chez lui en courant après avoir donné l'argent du bus. Son père le réprimandait souvent parce qu'il revenait sans son manteau. Ce n'est pas parce qu'il l'a perdu, mais parce qu'il l'a donné à quelqu'un qui en avait davantage besoin. Un épisode résume sa compassion : un jour, un ami a demandé à Pier Giorgio pourquoi il choisissait toujours la troisième classe dans le train, alors qu'il pouvait clairement s'offrir mieux. Il répondit : **"Parce qu'il n'y a pas de quatrième classe"**. Il sacrifiait les vacances dans la maison d'été familiale à Pollone, car, disait-il, **"si tout le monde quitte Turin, qui s'occupera des pauvres ?** Il ne s'agissait pas seulement de donner quelque chose aux solitaires, aux pauvres, aux malades, mais de donner tout son être. Il voyait Jésus en eux et à un ami qui lui demandait comment il pouvait supporter d'entrer dans les lieux sales et puants où vivaient les pauvres, il répondit : **"Souvenez-vous toujours que vous allez à Jésus : je vois autour des malades, des pauvres et des malheureux une lumière particulière que nous n'avons pas"**.

Malgré cette profonde sainteté et cette charité, les jeunes sont particulièrement attirés par la normalité de Pier Giorgio. En apparence, il ressemble à n'importe quel autre jeune homme. Il a

escaladé des montagnes et fait du sport. Il a défendu des causes politiques. Les photos le montrent riant, buvant et plaisantant avec ses amis. C'était un plaisantin connu pour "mettre des petits draps" sur les lits de ses amis. Un jour, un ami paresseux s'est réveillé et a trouvé un âne dans son lit, un signe de Pier Giorgio qu'il était un "idiot" parce qu'il ne suivait pas ses études.

Pier Giorgio n'a même pas laissé sa mort imminente interférer avec les besoins de ses pauvres proches. Le 3 juillet 1925, la veille de sa mort, la main déjà paralysée par la polio, Pier Giorgio demande à sa sœur Luciana de sortir un petit paquet de sa veste et, d'une main à moitié paralysée, écrit la note suivante à Grimaldi, un ami de la conférence à laquelle il assiste : *"Voici les injections de Converso. Le billet de gage est de Sappa. Je l'avais oublié, renouvelez-le en mon nom"*.

Nous savons que Pier Giorgio voulait tellement voir Jésus qu'il disait : *"Le jour de ma mort sera le plus beau jour de ma vie"*. Le sacrifice de Pier Giorgio s'est accompli le 4 juillet 1925 à sept heures du soir. Ses funérailles sont un triomphe. Les rues de Turin étaient bordées d'une foule de gens qui ne connaissaient pas sa famille : le clergé et les étudiants, ainsi que les pauvres et les nécessiteux qu'il avait servis avec tant d'abnégation pendant sept ans.

Lorsqu'il a béatifié Frassati sur la place Saint-Pierre le 20 mai 1990, le pape Jean-Paul II a décrit Pier Giorgio comme **"l'homme des huit béatitudes"** et a déclaré dans son homélie : *"Par son exemple, il proclame qu'une vie vécue dans l'esprit du Christ, l'esprit des béatitudes, est bénie et que seule la personne qui devient un "homme ou une femme des béatitudes" peut réussir à communiquer l'amour et la paix aux autres. Il répète qu'il vaut*



*vraiment la peine de tout abandonner pour servir le Seigneur. Il témoigne que la sainteté est possible pour tous et que seule la révolution de la charité peut allumer dans le cœur des hommes l'espoir d'un avenir meilleur. Il a quitté ce monde très jeune, mais il a marqué tout notre siècle, et pas seulement notre siècle.*

**"Que les jeunes de la SSVP voient dans l'exemple de Frassati un modèle de vie vincentienne à suivre, que notre ami Pier Giorgio nous aide à atteindre la sainteté et le "verso l'alto" vers le ciel, telle est l'invitation laissée par le confrère Willian Alves.**

### 3. Guide pour créer Conférences de Jeunes à l'Université



En 2021, le Comité International des Jeunes a lancé un outil important pour former des conférences de jeunes dans les universités, qui peut facilement être adapté pour former des conférences de jeunes dans les collèges, les paroisses, etc.

Vous pouvez accéder au Guide complet sur le site du Conseil Général International en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.ssvpglobal.org/wp-content/uploads/2021/09/fra-guide-pour-la-creation-de-conferences-de-jeunes-dans-les-universites-5.0.pdf>



Société de Saint-Vincent-de-Paul  
Conseil Général International  
Comité International des Jeunes, Enfants et Adolescents

[www.ssvpglobal.org](http://www.ssvpglobal.org)  
2023